

contrat caduc

Par **bar49**, le **03/08/2006 à 15:13**

bonjour a tous, je m'appelle franck, je possède un bar dans le 49 et j'ai 26 ans.
je m'adresse a vous pour un problème que j'ai au niveau d'un contrat. J'ai signé ce contrat avec un société pour la création d'un site internet pour promouvoir mon bar, après en avoir discuté avec mon entourage je me suis rendu compte qu'il ne me serait d'aucune utilité, j'ai donc voulu utilisé le droit de rétractation de 7 jours, mais étant commerçant ils m'ont dit que ce n'était pas possible. Je voulais donc savoir si c'était exacte (je suis en nom propre) et si ce n'est pas possible puis je rendre le contrat caduc sachant que mon cachet commercial n'y est pas apposé. Merci d'avance.